

Le FCPE Agrica Epargne Défensif est un fonds dont l'actif peut-être investi dans des supports relevant des marchés action, obligataire et monétaire. Il a pour objectif de surperformer, sur son horizon de placement de 3 ans minimum et après prise en compte des frais courants, son indice composite de référence (depuis le 01/12/2023, cet indice est composé de : 50% Bloomberg Eur Agg Treas + 30% €STR + 20% MSCI EMU NR).

Agrica Epargne Défensif est un fonds de partage et reverse 5% de ses frais de gestion à une organisation tournée vers la santé : Clineatoc.

L'Equipe de Gestion

Yann CARRE Responsable Multigestion
Alexis BOUNIF Gérant Multigestion
Mousbahou TAHIR Assistant Gérant

Profil de Risque SRI *



* Indicateur de risque (SRI) :

L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Principales caractéristiques

Valeur liquidative (Part A)	53,38
Actif net portefeuille (EUR)	36 234 525,40

Date de création 3 août 2004

Forme juridique Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF 990000086429

Devise EUR

Classification SFDR Article 8

Durée de placement recommandée 3 ans minimum

Périodicité Hebdomadaire

Frais de gestion maximum 0,8%

Frais de gestion indirects maximum 0,75%

Ratios de risques et d'exposition (1 an)

Volatilité	3,94%
Volatilité indice	3,59%
Alpha de Jensen	-0,84%
Tracking error	0,59%
Ratio de Sharpe	0,65
Ratio d'information	-0,93
Beta (fonds de fonds)	98,19%
Sensibilité	4,95

Performances nettes de frais 24/02/2026 (source: AGRICA Epargne)

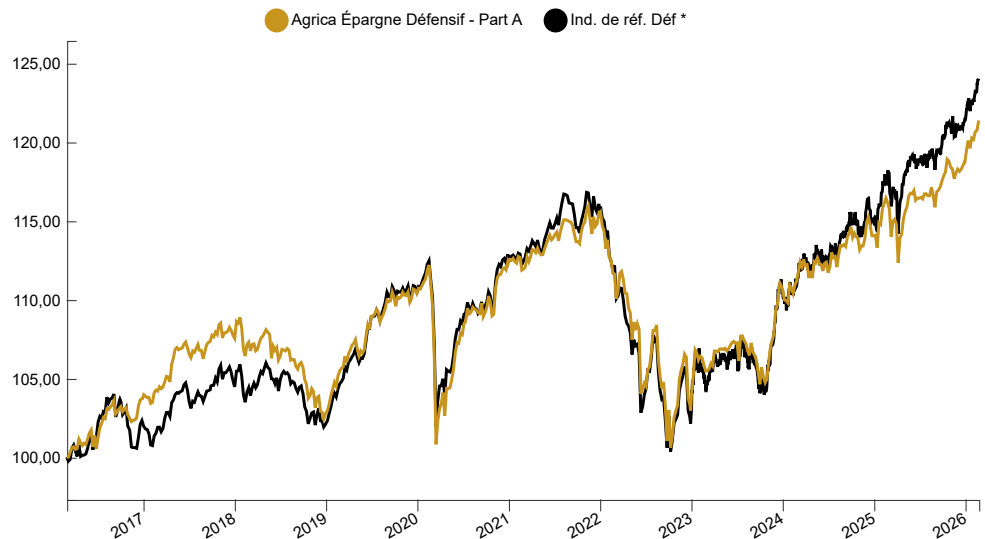
Performances	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans
Part A	0,93%	2,21%	4,49%	15,07%	8,49%
Ind. de réf. Déf *	1,12%	2,16%	5,33%	18,57%	10,50%
Écart	-0,18%	0,05%	-0,84%	-3,50%	-2,01%

Historique des performances annuelles nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	2025	2024	2023	2022	2021
Part A	4,11%	2,91%	7,63%	-10,76%	2,74%
Ind. de réf. *	5,44%	4,01%	8,38%	-11,72%	2,53%

Disclaimer : Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds (en base 100; source AGRICA Epargne)



* Historique Indices de Référence Défensif :

Jusqu'au 01/07/2011, l'indicateur de référence était 85% JPM EMU Government Bond Index + 15% MSCI EMU.

Depuis le 01/07/2011, l'indicateur de référence était 85% EuroMTS Global + 15% CAC40 dividendes réinvestis.

A partir du 01/09/2014, l'indicateur de référence est 55% EuroMTS Global + 30% EONIA + 15% MSCI EMU Net

A partir du 03/01/2017, l'indicateur de référence est 50% EuroMTS Global + 30% EONIA + 20% MSCI EMU Net

A partir du 02/01/2022, l'indicateur de référence est 50% EuroMTS Global + 30% €STR + 20% MSCI EMU Net.

* A compter du 01/12/2023, l'indicateur de référence est 50% Bloomberg Eur Agg Treas. TR + 30% €STR + 20% MSCI EMU Net.

Les marchés

En février, les marchés financiers ont évolué de manière contrastée selon les régions. En Europe, la dynamique est restée favorable, avec un MSCI EMU en hausse de +3.6%. À l'inverse, les marchés américains ont reculé : le Nasdaq s'est replié de -3.4 % (en USD), tandis que le S&P 500 a enregistré une baisse de -0.8 % (en USD).

Sur le plan macroéconomique, le PMI de la zone euro a atteint 51.9 en février, dépassant les attentes. Cette amélioration est notamment alimentée par le redressement du PMI manufacturier allemand, qui repasse en zone d'expansion (50.9) et atteint un plus haut de trois ans et demi, signalant des signes tangibles de reprise cyclique du secteur industriel.

Aux États Unis, le PIB du quatrième trimestre 2025 a surpris négativement, affichant une hausse de +1.4% en rythme annualisé, bien en dessous des prévisions du consensus (2.8%). Cette déception s'explique principalement par l'impact négatif de la fermeture du gouvernement sur les dépenses publiques tandis que la consommation des ménages et l'investissement sont restés solides. Par ailleurs, le sentiment des entreprises du secteur manufacturier s'est nettement amélioré. L'ISM manufacturier s'est établi à 52.4 en février, confirmant un deuxième mois consécutif en zone d'expansion. (52.6 en janvier). Cette dynamique plus favorable en début d'année devrait se refléter positivement dans l'évolution de l'activité et soutenir la croissance du PIB au premier trimestre 2026.

Sur le plan monétaire, la BCE a tenu sa réunion en début de mois et a décidé, conformément aux attentes, de maintenir inchangés ses taux directeurs, laissant le taux de dépôt à 2%.

La saison des résultats annuels qui s'est ouverte en janvier touche à sa fin et les publications d'entreprises européennes se sont révélées conformes aux attentes, confirmant une reprise de dynamique bénéficiaire pour 2026.

Les opérations

L'allocation n'a pas été modifiée durant le mois.

Le positionnement du FCPE

L'exposition aux actions est en ligne avec l'indice de référence (20%). L'exposition aux marchés obligataires est en ligne avec l'indice de référence (50%) tandis que l'exposition de la poche la moins risquée est sous-pondérée (29% contre 30%).

La poche actions est composée de fonds de stock picking concentrés sur les actions européennes dont 6% sur les petites capitalisations.

La poche obligataire est majoritairement investie en obligations souveraines (81.5%), des obligations d'entreprises (12%) et des obligations convertibles (6.5%) complètent cette allocation. La sensibilité taux est inférieure à l'indice de référence.

La poche la moins risquée est composée de fonds de performance absolue (56%), de fonds d'obligations d'entreprises court terme (3%) ainsi que de fonds monétaires (41%).

Les performances (Part A)

Sur la période s'étendant du 27 janvier au 24 février, le FCPE réalise une performance de +0.93% contre +1.12% pour son indice de référence.

La poche actions et la poche la moins risquée sous-performent tandis que la poche obligataire surperforme.

Au sein de la poche actions la majorité des fonds sous-performent sur le mois. Les principaux détracteurs de la performance relative sont l'ETF Amundi Stoxx Europe Defense (-0.6%), Agrica Epargne Euro Sélection (+1%) et Agrica Epargne Euro Responsable (+1.1%). A l'inverse, les fonds Indépendance Europe Small (+3.5%) et Fagus ont surperformé (+2.6%).

Au sein de la poche obligataire, les principaux contributeurs sont les fonds d'obligations souveraines et les fonds d'obligations convertibles. Les meilleurs contributeurs sont Groupama Europe Convertibles (+3%), Covea Obligations Convertibles (+2.7%) et BlueBay IG Euro Gov (+1.5%).

Enfin, au sein de la poche la moins risquée, le principal détracteur de la performance relative est Exane Pléiade (-3.5%) tandis que DNCA Alpha Bonds (+0.95%) est le meilleur contributeur.

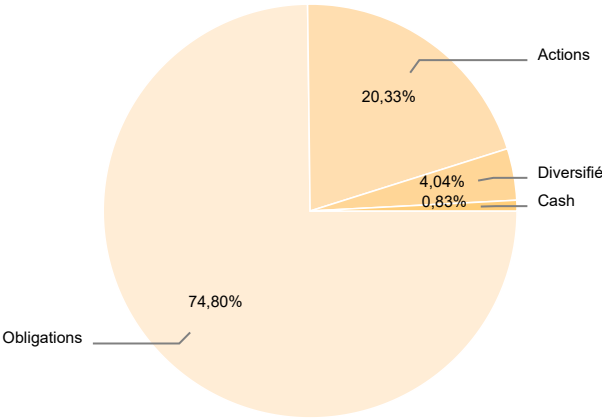
Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

Nombre de lignes 23

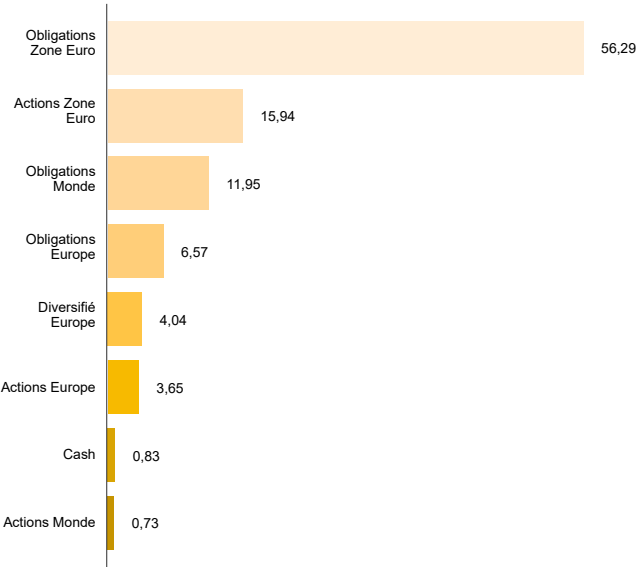
10 Principales lignes (poids en % de l'AN)

ASTRIA-CD	Obligations Zone Euro	13,39
AMUNDI-IND JPMORG EMU GV-IEC	Obligations Zone Euro	12,36
SIENNA MONETAIRE ISR-I	Obligations Zone Euro	11,77
BLUEBAY INVEST GR EURO GV-I	Obligations Zone Euro	7,85
AMUNDI EURO GOVT RES-IEURACC	Obligations Zone Euro	7,29
GROUPAMAAM-FAGUS	Actions Zone Euro	7,01
ESIF-M&G EU CRD INV-A EUR A	Obligations Europe	5,05
DNCA INVEST-ALPHA BONDS-IEUR	Obligations Monde	5,05
EXANE 2- PLEIADE FND-A	Diversifié Europe	4,04
AGRICA EPARGNE EURO SELECT	Actions Zone Euro	3,92

Allocation d'actifs



Repartition géographique





AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 24/02/2026.